· · · · PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR TRIMESTRE. Pour La Haye . . fl, 7 — Payable in la province - 8 — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS. Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre y compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION. à La Haye , Spuz , no 75. ANNONCES,

Chez M. van Weelden; libraire; Spu et chez les Héritiers Doorman, les braires, Lange Pooten, à La Haye Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction 'franc'de port!

LA HAYE, MERCREDI 31 JANVIER.

Revue Politique.

Dans la journée d'avant-hier, l'ordre n'a pas été matériellement trouble à Paris; mais l'agitation des esprits était vive. D'immenses precautions militaires avaient été prises, et le Pappel a été battu dans la garde nationale. On craignait que le mecontentement de la garde mobile ne fit explosion. Les bruits les plus s'armants circulaient à ce sujet ; mais soit par respect de la discipline, soit par la conscience de son inégalité dans la luite, fa garde mobile a trompe l'espoir des conspirateurs. Une partie de cette garde a quitte caserne et drapeau. Le reste conlippe d'obéir aux ordres des supérieurs.

. Andebut de la séance d'avant-hier de l'assemblée nationale, Deilon Barnet a dinna a la chambre des explications sur les reconstitues de la demonstration, ellen-cent, etnepan, alk, edingen suk ningen station ivp et ment l'inquietude que la sessiont les dispositions de la garda reconte. Ces explications ont fait une double impression sur les deux partis de l'assemblée.

La discussion s'est ensuite engagée sur la proposition-Rateau et le rapport-Grévy. Les orateurs entendus n'ont pas été nombreux. Il faut mentionner toutefois M. Jules Favre, dont l'éloquence a pris le ministère pour point de mire. M. Fresneau a Shgagé l'assemblée à se dissoudre. M. Victor Hugo lui a donné même conseil. M. Cavaignac a dit seulement quelques mots our declarer qu'il était prêt à donner sa vie pour la répu-Mique. M. de Lamartine a dit qu'il ne voulait pas qu'on laissat croire au pays que l'assemblée voulût se convertir en long parement, mais it n'en a pas moins annoncé qu'il voterait contre a proposition - Rateau.

ોતીનું debat le plus confus et le plus orageux s'est alors engagé Pour savoir si, toutefois, les propositions dissolutives seraient comprises dans le vote sur la proposition Rateau.

"Ensuite on a demandé le scrutin secret, mais l'appel nominal Tant été réclame, cette opération qui a nécessité un réappel, na pu se terminer que trop tard pour qu'on, connût le résultat Avant le départ du dernier convoi. Nous donnons plus loin le compte-rendu de cette importante séance.

Si le ministère l'emporte, la proposition-Rateau sera soumise kune seconde et troisième lecture. On voit que la France est Engagée dans une crise qui peut se prolonger, sans tenir compte atons les incidents qui peuvent surgir.

Il faut signaler comme un symptôme rassurant la bonne nue des fonds français, au milieu de cette journée qui semde la completa de la completa del completa del completa de la completa del la completa de la completa della completa de la completa de la completa della completa de la completa della com

l'examen du projet de los int les divis de conquestat and membres hostiles au projet, de sept membres qui l'accueillent. sauf certaines modifications. Le quinzième membre est M. de Senard, qui a repoussé l'urgence, mais que l'on ne croît pas éluigné de reconnaître que la sécurité publique exige quelque chose de plus pour la repression des clubs que la législation actuelle.

Une des circonstances les plus importantes, au milieu de la lutte engagée, c'est le maintien du bon accord entre le président . de la république et ses ministres. Une communication du gou-Vernement, publiée par les journaux, annonce que le président a declare, sur le compte que les ministres lui ont rendu des incients de la séance de samedi, qu'il n'y voyait aucun motif pour difier sa politique, et que le cabinet pouvait compter sur son

di lerme et perseverant. Nous n'avons reçu aujourd'hui qu'une partie des journaux allemands. Notre correspondance de Berlin contient une foule de bruits qui circulaient dans cette ville et qui sont plus absurdes les uns que les autres. Les élections primaires pour la première chambre ont une couleur conservatrice. Le roi de Saxe n'a pas accepté la demission de ses ministres. La séance de la diéte Autrichienne du 25 a été sans intérêt. Nous reviendrons demain en détail sur ces nouvelles.

L'impertance et l'étendue des nouvelles qui nous parviennent anjourd bui de Paris, ne nous permettent pas de publier in ex-Tomso la traduction de la note communiquée par le roi de Prusse aux différents gonvernements de l'Allemagne; nous devons

Après avoir trace un aperçu listorique de ce qui a été fait Juagu'à présent par le parlement allemand, la Prusse engage tous les gouvernements allemands à faire connaître au pouvoir Central leurs intentions an sujet des chapitres de la constitution : sien de l'administration de l'empire, du parlement, du sien de l'empire. Le gouvernement prussien de l'empire. Le gouvernement prussien de l'empire. Le gouvernement prussien de l'empire à ses envoyés à Francfort des instructions fort precises de l'égard, et il invite les autres gouvernements à le faire à leur de car il croit la décision de la diète allemande sur ces différent projetteurs d'une haute importance pour l'Al-lemagne.

La Prusse déclare ne chercher à donner aucune extension à con pouvoir, ne remissible aucune autre part de la hante ad-resimistration de l'Affensagne que celle qui lui convient par le rang qu'elle occupe en Addensagne, et qui est en rapport avec l'importance des forces unitérielles et morales qu'elle est à méme de mettre à la disposition de la patrie! La Prusse n'acceptera me de mettre à la disposition de la patrie! La Prusse n'acceptera propie des positions qu'on in adesignées qu'avec l'assentiment le contra de tous les gouvernements confedérés; cependant elle croît devoir déclarer qu'elle est préte à réndre à l'Allemagne tous les services que celle-ci pourrait réclamer d'elle dans l'intérêt comfine, fût-ce même au prix de sacrifices personnels. La Prusse parantira à tout ce qui lui sera demandé pour le bien général, Affair (Ma) 100 Co. 100

pourvu que cela ne porte aucune atteinté d'il indépendance des Etats particuliers, La Prusse est d'avis qui l'institution de la dignite impériale en Allemagne n'est pas ne les aire pour attenuere le but de l'unité, qu'au contraire, il est praindre que par la création de cette dignité on ne s'en élegae: On pourra bien trouver une autre forme plus propre à sepondre au but qu'on se propose dans l'intérêt de l'unité du pemple allemand. 🐔

La nouvelle, qui nous a 'été commanduée, il y a quolques jours, sur un congrès des princes allemaille dans lequel serait discutée la question qui est aujourd'hui 🏕 ordre du jour, prend plus de consistance. Une lettre de Franciers annonce aujourd'hui que M. Bünsen, l'envoyé de Prusse, a remis une note au pouvoir central qui a pour but la réunient d'un pareil congrès, dans lequel seront revisées les lois fondamentales adoptées par le parlement allemand. 🗥 😘

Une autre lettre de Francfort du 28 angençant le retour d'Olmülz da firilice de Furstenberg, noté appyrte enfin la som, inchiention de guivernement en rollieu refini per par al aques-tion sustro-allemande. Voici quelles seraient les resido applicas: de Vienne: 10 L'Autriche continuera de faire partie de 1'Allemagne en tant que ces relations ne concernent que ses provinces allemandes; elle tient à ce droit qu'elle chercherait à maintenir même par la force des armes ; 2º elle adhère à la formation de l'Allemagne en un état confedéré ; 3º. elle consent à faire promulguer dans ses provinces allemandes et mettre à exécution les résolutions de l'assemblée nationale; toutefois, en se réservant d'y apporter les modifications que, leur situation particulière exigera indispensablement; 4º elle consent a douner aux résolutions du parlement allemand la priorité sur celles de la diète autrichienne: 5°. pour ce qui concerne la question de représentation à l'étranger, l'Autriche propose de faire représenter l'Allemagne en Orient par les envoyes et consuls autrichiens, tandis que dans le Nord l'Autriche se fera représenter par les envoyes de l'Allemagne; 6º de tenir constamment à la disposition du pouvoir central son contingent de troupes; 7º l'Antriche est toute disposée à conclure une alliance offensive et défensive entre ses Etats non allemands et l'Allemagne, et 8° à conclure avec l'Allemagne un traité de commerce sur de lar-

Une tentative de révolution : en faveur du roi de Prusse , a eu lieu dans le canton de Neutchâtel ; mais elle a été étouffée par la garde civique.

Les nouvelles de Rome du 21 janvier annoncent qu'il avait été tente un grand coup. Une cinquantaine de soldats sortis de la caserne Cimarra se sont présentes a Monte-Cavallo, en criant : « La liberté à Zamboni! à bas la constituante! mort à la civique l. La garde du palais les chassa immediatement de la place, et ils se portèrent alors vers la Pilotta, où sont casernés, les drasons was provided to the results because the le civique en electric vers archerne), apreserver ulsacet

des piquets dans toutes les rues où elle passait.

Ce même jour 21, les collèges électoraux de Rome se sont réunis pour nommer 12 députes à la constituante.

Les élections sont terminées en Piemont, et malgré les succès personnel de M. Gioberti qui, comme nous l'avons déjà annonce, a été nomme dans huit colléges, elles ne paraissent pas très-favorables au cabinet. L'opposition a fait passer les chefs le plus importants, MM. Cesare Balbo et Massimo d'Azeglio, deux des plus grandes illustrations de l'Italie libérale. Le gouvernement, qui sait combien ce sont là des adversaires redoutables, et quelle influence ils exercent, autant par l'elévation de leur cactère que par leurs talents d'orateurs, et de publicistes fait les plus grands efforts pour empêcher leur réélection, d'autant plus significative, que ces deux chefs de l'opposition n'ont pas mis leur drapeau dans leur poche et que M. Massimo d'Azeglio avait publie, quelques jours avant, une brochure où il traite aussi mal et aussi dedaigneusement que possible le ministère et la constituante.

Si les nominations encore inconnues ressemblent à celles que publient jusqu'ici les journaux, ce serait là un grand, un trèsgrand échec pour le parti de la guerre, et il faudrait s'attendre à de nouvelles complications.

La Gazette de Ferrare, du 19 janvier, dément le bruit suivant lequel les Autrichiens concentreraient des renforts de troupes considérables sur la ligne du Pô. Ce journal assure que la force des troupes autrichiennes cantonnées entre Rovigo et le Pô ne dépasse pas 1,200 hommes.

Si les feuilles italiennes disent vraj, la plupart des villes de la Lombardie refusent de pourvoir au phoix des délégués qui devraient aller les représenter à Vienne.

D'après des lettres de Jassy du 15 janvier, la nouvelle que le prince Stourdza, a abdiqué est entièrement dennée de foncement. A cette epoque, Stourdza était plus affermi que jamais.

Suivant les mêmes leures, les Hongrois sont maintenant formellement entrés dans la Buttewine, mais îls procèdent avec une certaine modération, et les nouvelles des cruautés par eux exercées sont pour le moins de beaucoup exagérées.

(CORRESP. PARTICUL, DU JOURNAL DE LA HAYE.)

Paris, 28 janvier 1849.

Le moment d'une crise approche. La France, qui a protesté énergiquement par son vote non équivoque du 10 décembre, contre le régime anti-national, odieux et ruineux qu'une poignée d'andacieux intrigants et de fanatiques incorrigibles lui avait imposé, va être appelée bientôt à mettre elle-même un terme à la lutte que l'assemblée dité Wationale — quelle dérision! — semble résolue à soutenir contre le gouvernement, contre la raison publique; contre tous les intérêts de la société. Ce qui vient de se passer, hier samedi, à propos de la question d'urgence réclamée par le ministère pour le projet de loi sur la fermeture des clubs, vous donne la mesure de l'esprit qui anime et dirige la majorité de la chambre.

Si jamais il a été urgent de sauvegarder l'Etat contre les entreprises anarchiques et les tentatives criminelles des factieux, c'est dans ce moment-ci, où les hommes de sang qui ont survécu à la défaite de juin, lèvent la tête avec une audace qui dénote qu'ils veulent jouer leur va-tout et que la société a tout à redouter de leurs projets. Il est certain que le gouvernement tient le fil d'une conspiration formidable. Cette fois-ci, les rouges ont changé de tactique. Sachant qu'en descendant dans la rue, ils seraient écrasés à l'instant par la ligne et la gardenationale réunies, les conspirateurs qui veulent, n'importe à quel prix, bouleverser la société, ont formé le projet de commencer la lutte par un massacre général à domicile. A un signal donné une St-Barthelemy politique commencera à la fois dans tous les quartiers de Paris, par l'assassinat de tous les membres du gouvernement, de tous les chefs militaires dont on connaît l'énergie contre l'émeute et de tous les représentants suspects de ne pas trop aimer la république de MM. Ledru-Rollin, Barbès et consorts. Pour le succès ultérieur de cet exécrable projet, dont je vous garantis l'existence, on compte sur la défection d'une partie de l'armée; et, surtout, de la garde mobile, parmi laquelle un mauvais esprit commence à se manifester, ce qui a rendu mécassaire une nouvelle organisation de ce corps, En attenlânt le moment qui sentjugé opportun pour mettre à exécution. Le projet dont ils agit, les chess entretienment d'agitation des esprits et l'effervescence de la populace par les discours incendiaires prononcés dans les clubs. On ne saurait se faire une idée de la licence du langage dont retentissent, ces réunions et des doctrines abominables que l'on y prêche. Voici un passage entre mille du discours prononcé par un certain Bonnard, orateur du club du Château des Brouillards:

29 C'est l'homme riche qui est mis comme un voleur, et le prolétaire comme , un volé; ceux qui sont aux bagnes ne sont pas les plus voleurs; un galérien ", est un homme d'élite qui se trouve dans un faux milieu et qui a brisé les ", liens qui le retenaient. ",

Voilà l'enseignement que l'on donne au peuple dans ces antres du mal, de la haine et de l'envie, où se précipite tout ce qui erre dans la ville de forçats. libérés et de filous, de fainéants et de vagabonds. Tout ce qui a horreur du travail et la rage de la parole, trouve dans ces repaires la seule occupation qui plaise à leurs mœurs, à leurs passions et à leurs criminels desseins. Aussi ne doit-on pas être surpris le moins du monde de voir le bon peuple d'ouvriers qui se laisse entraîner dans ces fatales cavernes, jeter, en sortant de là, ses outils de travail pour courir au poignard. Vous savez que tous les assassins du général Bréa sont membres de clubs sociales. Il n'y a donc qu'un seul cri parmi les honnêtes gens et les hommes qui ne ferment pas volontairement les yeux à la vue du danger qui menace la société: "Fermez les clubs ou vous êtes perdus!, Le gouvernement a compris combien il était urgent de prendre cette mesure de salut public, mais l'assemblée qui compte dans son sein un si grand nombre de membres-nommés uniquement par l'influence des clubs organisés après février par les commissaires de M. Ledru-Rollin, ne veut pas se montrer ingrate envers le pouvoir auquel elle doit en grande partie son origine; elle trouve, en outre, dans le réjet de la proposition du ministère, un moyen de renverser ce ministère, afin de parvenir à s'y substituer; car ce qu'il faut avant tout à ces rigides patriotes, c'est le pouvoir, les emplois, les gros traitements. Songez qu'il y a peut-être plus de deux cents membres qui n'auraient pas de quoi vivre le jour où ils ne toucheraient plus les 25 francs alloués aux réprésentants. Aussi il n'est reminimentassent pour s'emparer de la confiance du président et lui faire eccipter que les n'est quievec leur appui qu'il pourra gouverner et sauver la Besider in bray of rung news so that susumer up so the continue of

Au diner donné, il y a quelques jours, par un des ministres en l'honneur du président, tout le monde a été choqué en voyant comment M. Marrast, placé à côté du prince Louis, ne cessait, pendant toute la soirée, de l'obséder de ses discours et de ses flatteries, et, comme s'il avait été seul avec lui, de s'emparer tellement de sa personne, au grand mécontentement très-visible du prince, qu'il ne fut presque pas possible à aucun des autres convives, pas même 🔌 la maîtresse de la maison, d'avoir avec le prince un mot de conversation. Du reste, toutes ces avances, doublement importunes par le manque de tact et les facons de mauvaise compagnie qui distinguent si éminemment nos républicains de la vieille, seront, il faut l'espérer, en pure perte auprès d'un homme comme Louis-Bonaparte, qui n'oubliera pas que le véritable ns de son élection par près de six millions de Français e toyez les écuries d'Augias et balayez-nous toute cette boue qui souille depuis trop longtemps le sol de notre belle France.

L'abondance des matières nous force de remettre à demain la publication des nouvelles d'Angleterre, d'Amérique ainsi que differents articles des journaux de Londres et d'Allemague.

Nouvelles de Suisse.

Berne. 24 Janvier. — Une révolution vient d'éclater à Neufchâtel. En conformité de la loi qui porte que les ecclésiastiques du canton sont soumis à une réélection périodique, on avait fixe au 22 celle de tous les curés. Après que les élections terminees dans la ville de Neufchâtel eurent prouve la victoire des royalistes, on entendit retentir dans l'église le cri de: A bas le gouvernement! . De grandes masses de peuple parcourgrent les rues en criant: « Vive le roi de Prusse! A bas la Suisse! A bas la republique! A bas le gouvernement. • Ils arrivèrent ainsi devant le château où le conseil tient ses séances. Le tumulte allait croissant, et la foule faisait des gestes de menace contre cet édifice. Le conseiller d'Etat Steck, directeur de l'instruction et des cultes, paraît alors; il veut parler au peuple et l'engager a se disperser. La foule ne l'écoute pas, et, furieuse, elle, s'empare de lui et le maltreite horriblement. Sur ces entrefaites garde bourgeoise, qui s'est réunie, parvient, à l'aide de secours arrivés de la campagne, à disperser le peuple et à résoluir l'or-dre. Plusieurs habitants considérables, tels que l'immbrier et Calame, ont été arrêtés. Voils du moins ce son rapporte Berne; mais on manque de détails plus certains.
(Gazette allemande.)

Nouvelles d'Autéliche.

OLLEUTZ, 21 JANVIER. — Parmi les personnes du hauteung arrivées à la cour ces jours définiers, se trouvent le prince F. Schwarzenberg, cardinal et prince-archevêque de Saizbourg, et le comte liedem, enviré russe. Ce dernier était dit-on, charge d'offrir le secongrale la Russie, pour le cas où le général Bem aurait pénétré plus avant dans la Gallique La retraite de Bem en Transylvante, où il s'est réuni aux Siekiers, rend in a-

tile pour le moment le secours d'un corps de troupes russes. Il règne à la cour un mécontentement sur la tournure qu'a prise la question du chef de l'empire d'Atlemagne. On y verrait avec déplaisir la couronne de Charlemagne déférée au roi de Prusse, et une personne de haut rang surtout desirerait voir la tête du jeune empereur ornée, non-seulement de la couronne impériale d'Autriche, mais encore de celle d'Allemagne.

DIÈTE CONSTITUANTE DE EREMETER. — Séance et 23.

La séance est ouverte à 40 1/2 heures, par le président Smolka. Pendant la lecture du pruces-verbal de la seance précédente, les ministres Stadion, Kraus et Thienfeld viennent prendre place à leur banc.

Le deputé Zberewski développe une proposition d'argence, tendant à ce que l'assemblée vote une loi ainsi concue:

- 1. L'armée d'Italie, comme faisant partie des citoyens des pays de l'Autriche ici représentés, nomme et envoie trois députés à la diéte consti-
- 2. Cette élection n'a lieu pour cette fois qu'en considération des circonstances extraordinaires, et l'on ne pourra s'en prévaloir en aucune ma-

3. Les troupes hongroises, croates et italiennes ne prennent pas part à l'élection de ces députés.

4. Les fonctionnaires et autres citoyens ayant droit d'élection et attachés à l'armée y participent.

5. Le ministère est chargé de faire observer, à l'occasion de ces élections, la loi électorale provisoire du 9 mai 1848, en la conciliant le plus possible avec les prescriptions de l'armée.

6. Une lecture qui aura lieu, à la diète à l'arrivée des députés de l'armée décidera à quelles provinces ils doivent être considérés comme appar-

L'assemblée presque tout entière se lève pour appuyer cette proposition, et l'auteur est invité à la développer immédiatement. Il dit, entre autres, que le nombre de trois représentants est le plus convenable, puisque, des 140,000 à 150,000 hommes qui composent l'armée d'Italie, il faut retrancher 60,000 Hongrois et Croates, de sorte qu'il ne reste plus que 90,000 hommes. œ qui fait 1 représentant par 30,000 hommes. Il termine en invitant l'assemblée à dire à l'armée: Frères, venez et délibèrez avec nous sur ce qu'il y a de plus sacré. (Applaudissements.) La proposition sera imprimée immédiatement.

L'ordre du jour appelle la discussion du § 5 des droits fondamentaux ainsi conque: La procedure est publique et orale. La loi fixe les exceptions. Au jury sont dévolus les délits politiques et de la presse. Il ne peut plus être dirige d'instruction pour une action criminelle contre quiconque en a été déclaré

innocent par le jury. • Il est donné lecture d'une foule d'amendements, après quoi l'on passe à la discussion générale, qui est close à la fin de la séance. On nomme orateurs généraux pour le § 5 M. Dylewski,

contre ce paragraphe M. Lasser.

Dans sa séance du 24, la diète constituante a adopté à Funanimité le §5, qui devient le § 3 des droits fondamentaux. Elle a passé ensuite à la discussion du § 6, auquel neuf députés ont présenté un amendement ayant pour objet l'abolition de la peine de mort, non-seulement pour les crimes politiques, mais pour tous les autres crimes.

> Nouvelles de France: the state of the state of the state of

Des sept heures du matio, on bat le rappel; la garde nationale arrive difficifement. A midi, de nombreux rassemblements se sont formés à la porte St-Denis, ainsi que dans le faubourg. Des orateurs des clubs prennent fait et cause pour la garde mobile. et prétendent qu'elle n'a été réorganisée qu'à cause de ses

opinions républicaines.

Depuis le théâtre Historique jusqu'à la Bastille, les boulevards sont occupes par la troupe de ligne. A la flastille, il artillerie de Vinconnes occupe la place: Dans le factourg St. Adioine it y a des granpes échelonnées. Dans la rue St-Antoine aux environs de tous les corps de garde il y a de sentinelles avancées; la place est occupée par le 23° de ligne. Le 18° de ligne occupe l'Hôtel de-Ville dont les abords sont très difficiles à la circulation. On dit que le bal qui devait avoir lieu ce soir à l'Hôtel-de-Ville sera remis.

Les quais, les rues de Bourgogne, de l'Université, de Lille et autres rues avoisinant la chambre sont toutes occupées par la

ligne, la cavalerie et l'artillerie.

Un rencontre beaucoup de gardes mobiles isoles; la plupart sont accompagnes de ces figures sinistres que l'on est babité à rencontrer les jours d'émeute. Nous n'avons vu qu'un sent poste occupe par la garde mobile: c'est celui du boulevard Bonne-Nouveile. Nous n'avons pas rencontre un seul bataillon de garde mobile sous les armes.

ભારતું અને કોક કારણ શક્યાં કહ્યું કે તાલું ત્રિકૃતન છે. તે કાર કોલ્સ કાર્યો કરો સામે A 8 heures, des troupes de toutes armes allaient prendre position sur les places et dans les endroits stratégiques qui leur étaient désignés, tels que la placé de l'Hôtel-de-Ville, boulevavd du Temple, place de Panthéon, Parvis Notre-Dame, place de la Madeleine, place de la Concorde; place de la Bastille, le Luxembourg. And the first of the first of the second

L'assemblée nationale a reçu une garnison immense exclusivément composée de troupes de l'armée. Le régiment de lanciers formait un front de bandière devant les Champs-Elysées nux Chevaux de Mariy. Des drágons étaient sur le quai d'Orsay, devant l'hôtel du président de l'assemblée nationale : le 9. leger, qui devait quitter Paris, d'après le Moniteur, gardait l'intérieur de palais de l'assemblée ; le 26 de ligne , l'intérieur. Quatre pièces de canon et deux fourgous étaient placés devant la grille du pont de la Concorde. Une compagnie de sapears du

Engénéral sous les ordres du président de l'assemblée com-Madait ces troupes. Le public éreulait librement. Toutes les

trouble étaient écraignées. Le rappel n'a cessé de battre toute la journée dans les 2°, 3°, 10°, 4° et 5° légions. Toutes les mairies sont octionées militairement. Les 2° de 3° légions ent organisé des posterment routes les rués.

Un bathilité la l'égion écuipé la placé Vendonce, ou est dans le jardiffée du écnseil des initistés. Du surre bataillon est dans le jardiffée Tulleries. L'hôtel du président de la république ést soigneus les pride à l'intérieur et à l'existituir. Les curieux se rendent sur libre, illais gardée, par tous ées afficulte. L'inquiétude est sont de le manuel, cenendent, les magazine sont affinente. L'inquiétude est passeut, cependant, les megasins sont | bault, Boursat, Vignerie, Denjoy et Gent.

ouverts. La pluie fine et glaces, qui tombé à chaque instant, contribue beaucoup à diminuer l'importance de cette journée. Malgré cela, rue de la Concorde, place de la Madeleine, sur les boulevards, à la porte St-Denis, St-Martin, il y a quelques groupes au milieu desquels on voit des citogens qui invitent les ouvriers à se retirer. On obéit volontiers. La garde mobile est très démoralisée. Trois bataillons ont, dit-on, quitte leurs postes et leurs desernes. On rencoilire incessamment de ces gardes qui ont quitte leurs armes et qui paraissent tres agites. Quelques-uns ont dejà pris la blouse de l'ouvrier. Bref, on a la conconfiance que la journée se passera sans rixe ni coffision. Quelques pompiers et gardes nationaux de la banlieue se faisaient remarquer dans les rues.

Ce matin, Louis-Napoléon a parcouru les boulevards escorté par un détachement de dragons et une trentaine d'aides-decamp et officiers d'état-major. Il a été accueilli par des cris nombreux de : Vive Napoléon! Vive le président! On a entendu aussi quelques cris de: Vive l'amnistie! A bas les ministres! mais ils étaient complétement étouffes par les acclamations d'une foule compacte qui se pressait sur les pas du président.

Le bruit a éte répandu que M. Caussidière avait été arrêté

aujourd'hui a Paris.

On dissit à la bourse que deux bataillons de la garde mobile avaient été désarmés ce matin à Courbevoie, et qu'un autre bataillon se serait emparé du fort Aubervilliers, et avait leve les ponts-levis.

Au milieu de la crise qui tient en éveil toutes les passions, l'article suivant que divers journaux publient à titre d'article communique, et que l'on peut considérer comme officiel, est d'une extrême importance. Cet article a pour but de démontrer que le président de la république et le conseil des ministres se trouvent en parfaite conformité de vues sur toutes les questions politiques, et qu'ils sont résolus à prendre, de concert, toutes les mesures qu'exige la situation.

Voici cette communication officielle:

« Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à l'Elysée

Sur le compte que les ministres lui ont rendu des incidents de la séance d'hier, M. le président de la republique a déclaré qu'il n'y voyait aucun motif pour modifier la politique, et que le cabinet pouvait compter sur son appui ferme et persévérant.

— Le *Siècle*, qui a publié le premier récit de l'arrestation du colonel Aladenize (Voir notre no d'hier), ajoute les détails suivants, qui sont extrêmement curieux :

Comme le National, nous avions été informés que des arrestations avaient été faites dans la soirée, et nous savions, comme lui, ce qui les avait motivées. Nous n'en avious pas parlé, parce que nous espérions encore que les officiers, mieux éclairés, comprendraient leur devoir et obéiraient à la loi. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi.

La police, qui a ses raisons pour être moins humaine et moins confiante que M. le général Changarnier, avait fait suivre les officiers, et on apprit bientôt qu'ils s'étaient rendus dans un café voisin, et que, de là, ils avaient envoyé des ordres aux officiers subalternes pour faire mettre à exécution le complot qui avait été forme, et dont nous avons raconté hier les détails.

Aussitôt des ordres furent donnés, et quatre chefs du bataillon et deux adjudants-majors furent arrelés et conduits à l'Abbaye ; rien de grave ne se passa dans la sorrée.

se passa dans la soirée.

Anidité benevié récli se indicté que quantre que different de manique establique par la contrat de manique de la contrat de manique de la contrat de manique de la contrat de la contrat de manique de la contrat de manique de man liberté. Le président a refusé de les recevoir, mais M. le général Changarnier, qui se trouvait alors auprès de Louis-Napoléon, est descendu pour leur parler. Le général, avec l'énergie qui le caractérise, leur a expliqué que tout ce qui se passait ne pouvait être que le résultat d'un regrettable malentendu.

« On vous à fait supposer, four a dit le genéral, qu'on voulait vous licencier, que le gouvernement avait oublie vos services ? Il d'en est vion. L'air rête du président de la république fixe définitivement et régularise la poation de la gardé mobile ; le gouvernement a besoin de vos services et di compte bien les utiliser; mais si vous pensiez à troubler l'ordre et à violer les lois, il est décidé à agir avec vigneur, avec énergie, et rappelez-vous qu'il a tons les moyens de vous faire à l'instant rentrer dans l'ordre. »

M. le général Changarnier s'estidirigé ensuite vers l'état-major, et la co-

lonne des gardes mobiles s'est mise en marche.

Vers quatre heures et demie, la colonne est arrivée près du guichet de l'Echelle en ponssant des cris séditient; elle a, dit on, tenté de forcer l'entrée de Tuileries ; les grilles ont été immédiatement férmées ; le 240 de ligne, qui est casserné dans l'intérieur du palais, a été mis sous les armes, et comme les cris se prolongesient, M. le colonel d'état-major Roger (du Nord) a reçu ordre de se mettre à la tête des dragons et de charger sur les perturbateurs.

Dès que les dragons se sont présentés, les gardes mobiles se son retirés et ils sont rentrés dans leur caserne, qui est située en face du Lonvre, aux anciennes écurics du roi, rue Saint-du Thomas-Louvre. C'est dans ce quartier que sont casernés les 1er et 60 bataillons de la garde mobile.

Ce matin, quelques mauvaises têtes du 6º bataillon ont voula s'emparer du drapeau avec l'intention de se porter à l'Abbaye ; mais les hommes sensés se sont opposés eux-mêmes à cette démarche coupable.

Ce soir, à six heures, M. le général Perrot, chef d'étal-major de la garde nationale, s'est transporté à la caserne avec un bataillon du 24 de ligne. Le général a fait cerner la caverne, puis il est entré tout seul et s'est mêlé aux soldats.

En quelques paroles, le général Perrot n'a pas en de peine à leur faire comprendre que leur position n'était nullement attaquée ; que toute tentative de leur part pour troubler l'ordre serait insensée, et que s'ils, forçaient le gouvernement à des mesures energiques, la répréssion serait exemplaire ; il y a tout lien de penser que le malentendu ayant cesse, la garde mobile fera son devoir et que tout comme aux journées de juin, nous la trouverons melee à la garde nationale et disposée comme elle à défendre le gouvernement et les lois.

ASSEMBLED HATTOHATH. Seance di 29 janvier.

La scance est ouverte à deux lieures.

Le procès verbal est lu et adopté.

L'animation qui règne au dehors n'est pas moins vive au dedans. On remarque de nombreuz groupes de représentants causant avec béaucoup de vivacité. M. Odilos Barret, ainsi que la plupart des ministres, sont présents des le commencement de la séance. M. la général Lebreton, questeur

de l'assemblée, est en uniforme avec ses insignes de représentant.

M. Bachez, J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'assemblée une pétition couverte de huit mille signatures, demandant à l'assemblée de noter les lois organiques, et déclarant que tous les pouvoirs constitués ont droit au respect, et que nul n'a le droit d'imposer à l'assemblée une règle de

conduite.

A ce moment, une longue procession de représentants envalit la tribune et déposent des pétitions semblables ou contraires. Nous rémarquons no tamment Min. Grandin, Bin de Binirbon, Alein Rollsseau, Dégéorge, Sainte. Benve, Laissac, Antony Thouret, Mauguin (de la Drome), Pyat, & Meram.

Tous ces honorables membres indiquent, au milieu du bruit, le but des pétitions qu'ils déposent, et il nous est impossible de saisir aucune de leurs paroles, si ce n'est celles de M. Pyat, qui demande que l'assemblée proteste contre les manœuvres réactionnaires , et de M. Denjoy, qui dépose une pétition de 75 communes de la Lozère, demandant la distolution, et couverte de 6,000 signatures.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la justice. (Mouvement

M. Odilon-Barriot, ministre de la justice. Citoyens représentants, je dois informer l'assemblée que le pouvoir exécutif a du prendre ce matin certaines dispositions sous sa responsibilité, pour assurer l'ordre public, l'exécution des lois, la parfaite sécurité de l'assemblée nationale et de la population de Paris.

Je dois dire à quelle occasion ces dispositions ont été prises.

Le moment était arrivé, par l'approche même de l'expiration de l'esgagement de la garde mobile, de prendre des mesures pour la réorganisation cette garde, et de déterminer les conditions du réengagement.

C'est au mois de février qu'expire le terme fatal. Le gouvernement n'a pas cru devoir se laisser acculer au jour fixé pour l'expiration de l'engagement. Il avait pour cela plusieurs raisons. La première, c'est de pouvoir calculer les mesures à prendre, et dans un sentiment de justice pour des services rendus, d'accorder avec ces services ce qu'il fallait accorder aussi

Le réglement avait été fait dans le but de réaliser cette conciliation.

Nous avions encore un autre motif pour devancer de quelques jours le terme marqué par l'institution elle-même ; nous voulions donner une solde aux jeunes gens qui ne pourront se réengager; c'était un moyen de leur fournir un pécule pour leur permettre de trouver une carrière et pour adoucir la transaction de la vie militaire à la vie civile.

C'est dans ces termes et dans ce bht que l'arrête a été fuit. H'a causé une certaine emotion dans quelques bataillons de la garde mobile con obtente parmi quelques officiers, qui, croyant pouvoir conserver un grade vide the qu'un caractère accidentel, ont été blessés de cet arrêté.

Cette émotion s'est ensuite communiquée à des bataillons de la garde nationale mobile. Le gouvernement a dû s'inquiéter de cette émotion. Il a en, conséquence pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir tout désordre; il n'a pas su empêcher que les éternels ennemis du repos et de la société... (Interruption.)

M. Bourzat. C'est le ministère. (Explosion de murmures.)

A gauche. Odi ! oni ! c'est vous !

Voix nombreuses. A l'ordre! à l'ordre!

M. le président. M. Bourzat, je vous insite à ne pas intercompre, sinon je vous rappellerai à l'ordre : tout le monde doit respecter la liberté de la

M. Gent. Faites taire alors ceux qui parlent la-bas. (Murmpress) bas M. Odilon Barrot. Nous avons recu cette nuit un rapport dont la cert tude n'a pu être un seul instant douteuse pour nous, et nons annonçant que des communications avaient eu lien, et que des hommes égarés, disposés à sortir des devoirs militaires, devaient se mettre en relation avec des agitateurs de passions politiques. (Mouvement.)

Ce danger, dont je ne veux pas exagérer l'importance, avait cependant un caractère grave, et c'est pour cela que nous avons cru devoir prendr

des mesures. sous notre responsabilité. Si le désordre se traduisait par des attaques directes, si des hommes qui ont acquis un honneur éternel dans des événements qu'on n'a pas subliés, si des militaires ponvaient devenir soldats de l'anarchie, ce serait la un

C'est dans l'intention de prévenir un contact anarchique que des mesures ont été prises contre des jeunes gens égarés accidentellement.

Les mesures n'ont été prises que dans ce but. Nous avons pensé qu'il valait mieux prévenir que de nons trouver dans la cruelle nécessité d'une répression sanglante. (Très-bien!) 🕒

Telle est, je le répète, la soute oaute de l'apparpil de guerre inusité qui

Il ne peut entrer dans l'idée de personne de contester le droit que avez réservé à votre président par un décret.

M. Degousée. Je demande la parole.

M. Odilon Barrot, ministre de la justice. Ce concours établi entre le président de l'assemblée et le gouvernement, est la meilleure garantie de l'indépendance et de la liberté de l'assemblée. (Mormures assarche.) Ce qu'il y a peut-être de grave dans la circonstançe ; crest que les pass

sions épient une occasion , siest quelles sapessone more. Mais ces espérant Entre le pouvoir exégntif et certaines fractions de cette assemblée, s'il

a pateristar quelque dissentiment sur quelques questions, il y a deux points sur lesquels mes collègues, moi et l'assemblée ne serons jamais en désaccord. Le premier, c'est la défense de la constitution (rumenrs à gate che), le deuxième, c'est la répression des passions anarchiques et antisociales. (Très bien! très-bien!)

A gauche. Mais vons faites de la provocation?

M. Degousée. Questeur de l'assemblée nationale, et chargé en cette que é de veiller avec nos collègues à la sécurité de l'asse étonnement que j'ai vu ce matin l'artillerie et la cavalerie investir le palais. Je me suis rendu chez M. le président pour savoir, s'il était informé de ce

qui se passait ; j'y ai trouvé M. Goudchaux , l'un des vice présidents , qui était venu en entretenir M. le président. Celui-ci a écrit à M. le général Changarnier pour lui demander des explications.

A peine votre bureau convoque était-il reuni, c'est-a-dire une heure après les dépêches de Mile président, un aide de camp du général Changarnier est ventr nous informer que le général ne pouvuit se rendre à l'as semblée, parce qu'il était rétents éhez le président de la république. Néaz moins, cet aide-de-camp a fourni quelques explications. Je dis qu'il y a la mamanque d'égards envers l'assemblée. (Mouvements

divers. - Longue et broyante interruption.) Je veux bien croire que les explications qu'a fait donner le général sont sincères (quurmures); mais il n'en est pas moins vrai que l'assemblée doi

protester énergiquement pour maintenir son droit. (Nonveaux murmures. Quant à moi, entièrement dévoué à la république et à la constitution, j veillerai toujours à ce qu'elles soient respectées. La garde de l'assemblé n'appartient qu'à son président, qui peut déléguer ses pomoirs sun passi-teurs. Mais personné ma le droit d'entouver le pulsis de troupes. (Nouvelle interruptions)

A gauche. C'estupe violation de plus de la constitution.

M. Degonsée. Voilà ce qu'il fant que lon n'oublie pas, et ce que j'ai en utile de rappeler. (A gauche : Três bien.)

M. le président. Si le droit de votre président lui avait paru méconni vous pouvez être certains qu'il surgit su le faire respecter. J'ai du m'enquerir, et j'ai récht des explications satisfaisantes. On n'a privoulu troubler mon somment (Historie générale.—Murmures.)

Ce matin, quand j'ai yu les troupes autour du palais de l'assemblée.

Le genéral, retenu mapres desprésident de la république, mis ammédiate menticuvové pas um afficiale campy en réponse à ma dépenda, ang lottrad

menticuvere pas un amojue campy en reponse a ma dépanta, analottran il me doume à pas préties mêmes explications que colles que rous rept d'antendre de la justice.

A Gauche Liste la lultra.

M. le président. La même temps, M. le général Changarnier m'a fait l'mojgrer par son aide de camp sa surprise que je n'eusse pas eté prévent l'ai en line explication avec M. le président du comseil. Il m'a dit de qui je voit al fait (poi-même en commençant.

A Mais cernatin, vous ne dermies plus M. le précident. M. le président du conseil m's demandé de désignend Loiersupénieur auquel j'entendais confier le commandement des for

polées à protéger l'assemblée ; j'ai désigné M. le général Lebreton, aus

dres daquel M. le général Changamier s'est empressé de mettre, les troupes réunies au palais de l'assemblée.

Il est arrivé plusieurs fois que j'ai cru devoir écrire pour requérir l'envoi de troupes auprès du commandant Duvivier, des forces réunies aux invalides ; tonjours il a été fait droit à ma réquisition. Soyez-en bien certains, je vous le répète, si j'avais cru voir mon droit méconnu de quelque manière que ce fût, je l'aurais fait respecter.

M. le président. La parole est à M. Billault sur l'ordre du jour.

M. Billault. J'ai l'honneur d'annoncer à l'assemblée que je dépose sur le bureau de M. le président le rapport de la commission chargée de préparer la loi électorale.

Et puisque je suis à cette tribune, je demanderai à l'assemblée de vouloir bien fixer à mercredi prochain la discussion de la proposition que j'ai eu l'honneur de faire et sur laquelle un rapport a été distribué.

Voix nombreuses. Oui! oui!

M. le président. La proposition de M. Billault sera mise à l'ordre du jour de mercredi.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions relatives, soit à la convocation de l'assemblée législative, soit à la modification du décret du 11 décembre concernant les lois organiques.

La parole est à M. Fresneau, premier orateur inscrit.

M. Fresneau. Je n'aurais pas, messieurs, le courage de prendre la parole en ce moment, si la proposition que nous avons a examiner était étrangère aux préoccupations de la nation, si la crise qui pèse sur le pays n'y pouvait tronver une solution.

Cette solution est-elle la seule! Y en a-t-il une autre plus prompte, plus sacile! Je ne le crois pas. (Rumeurs à gauche.)

Je n'ai pas la prétention de ramener tout le monde à mon opinion. Je désire écarter de ce grave débat tout ce qui est de nature à le passionner.

On a élevé contre la proposition de l'honorable M. Rateau plusieurs objections d'une nature bien délicate ; on y a opposé des fins de non-recevoir ede nature à jeter le trouble dans bien des esprits. On a dit qu'elle était con-

traire de l'assembles Eh bien! une profiler vote a été rendu.

Le vous demande de profiter des d'antiques que vous donné ce prémier vote, en présence duquel on ne peut dire que la proposition est contraire à la constitution, à la dignité, à l'honneur de cette assemblée, qui ne l'aurait pas prise en considération si elle eût été entachée de ce vice radical.

Il ne s'agit plus d'examiner si l'assemblée est digne encore du mand at que lui a confié la nation.

L'assemblée a déclaré, par un vote solennel, qu'en raison de ses travaux, de l'état du pays, notre mandat touchait a son terme. Est-il vrai que notre mandat touche à son terme ; voilà ce qu'il s'agit d'examiner. C'est une luestion grave que nous sommes appelés à résoudre.

Je voudrais d'abord bien poser notre droit, le droit de l'assemblée, sa

Depuis un mois j'entends dire que notre mandat est illimité, que nous rommes maîtres d'abréger ou de prolonger sa durée. Il y a la un germe de confusion, un germe de grave erreur.

Non, notre mandat n'est pas illimité. Nous avons été nommés pour accomplir une tache déterminée. Si, sciemment ou par erreur, nous chershions à prolonger la durée de notre mandat, nous serions des usurpateurs. (Violentes romeurs à gauche.)

Vous avez déclaré d'abord, Messieurs, que vous feriez dix lois organiques; il y a quinze jours, lorsque vous avez pris en considération la proposition qui fixait à six semaines le terme légal de cette assemblée, vous sembliez indiquer que vous en feriez beauconp moins; ce n'est pas a nos pro-Pres déen ts que nous devons nous en rapporter.

Diratton pussi, avec la commission, qu'il faut faire toutes les lois organiques, parce qu'elles sont partie intégrante de la constitution et de notre

Le l'accepte, mais c'est à la condition que vous me direz ce que c'est qu'ue loi organique, où elle commence, on elle finit; ce qui est organique, ce qui l'est pas. (Murmures à gauche.) On est si peu d'accord sur la nature des ls organiques, que l'on avait établi d'abord qu'il y en aurait trois, puis emis dix; je defie, pour ma part, un jury d'établir qu'il y a plutôt onze

les forces du pays que no leur passent passent par leur partir de cet état révolutionnaire. (Violente partir maille partir passent pas Oui, le pays ne peut supporter que dans une certaine mesure cet état

Et quel est le gouvernement qui régit la France aujourd'hui? Quelle est, à l'heure qu'il est, la nature de nos pouvoirs? Sommes-nous une assemblée constituante ou une assemblée législative? (Murmures à gauche.) Se caractère ambigu est-il, dans votre opinion, bien favorable à la répu-

Pour moi, Messieurs, je suis tellement sincère, que si vous veniez me démontrer que notre présence est utile au pays, je dirais sur le champ : votons toutes les lois organiques, mais, je le répète, je crois que notre présence, ontraire, n'est pas favorable à la république. (Murmures.)

Résumons la question. Des principes ont été posés dans la constitution; renferme des dispositions formelles auxquelles nous ne pouvons déroger. séparation des pouvoirs est de ce nombre. Il faut établir promptement Minction des pouvoirs; il faut éviter la confusion. Eli bién! les pouvoirs sont ils distincts? Evidemment non.

d'ai étudié avec soin les rapports du comité de la justice et de la commasion nommée par vous, et j'avoue que je ne sais pas encore quelle idée

le rapporteur se fait de cette àssemblée. Mujourd'hui, cette assemblée est-elle constituante? Mais nous ne pouvons plus nous-mêmes toucher à la constitution; mais vous avez dans le

Président de la république un collègne de souveraineté. A Gaucke. Neg! non! il n'y a pas de souverain!
M. Fresneau, Elle n'est donc plus aujourd'hui ce qu'elle était à l'origine;

dien'est donc plus constituante. Est-cile législative le Beaucoup ont vouln le prouver, aucun n'a réussi. Kaminez ca qui est en délibération. Que discutons nous! Notre existence diême! El bien est-ce que jamais une assemblée législative peut avoir un That d'une nature pargilled Bet-ce qu'elle Reut ne pas être fixée sur sa

Propre sheete: it est temps d'arriver à us gouvernement définitif. (Interruption à

Banche.)

Plusieurs voix. Ah! ah! voilà le grand mot lâché!

Resideurs voix. Ah! ah! voilà le grand mot lâché!

Resideurs voix. Ah! ah! voilà le grand mot lâché!

Resideurs voix. Ah! ah! voilà le grand mot lâché!

Resideurs voix. Ah! ah! voilà le grand mot lâché!

Resideurs voix. Ah! ah! voilà le grand mot lâché!

Resideurs voix. Ah! ah! voilà le grand mot lâché!

Resideurs voix. Ah! ah! voilà le grand mot lâché!

Resideurs voix. Ah! ah! voilà le grand mot lâché!

Resideurs voix. Ah! ah! voilà le grand mot lâché!

Resideurs voix. Ah! ah! voilà le grand mot lâché!

Resideurs voix. Ah! ah! voilà le grand mot lâché!

Resideurs voix. Ah! ah! voilà le grand mot lâché!

Neue no pas assemblée législative. Nous pouvons vivre comme nous le voitons, voter les lois comme nous l'entendons. Nos lois les plus importantes pas assemblée législative. importantes ont été votées après une seule délibération. Nous pouvons, si nous le voulons, précipites; pour gagner du temps ; la discussion de celles qui restent à faire.

Une peseille assemblée n'est pas législative. Les rapports avec le président de la république sont modifiés. Malgré les dispositions écrites dans la constitution malure propulée. Constitution, malgre la responsabilité du président, nous pouvons prendre des messes en dehors de son initiative; nous pouvous modifier le plan financier; perezemple, il sera responsable. Un pouvoir nommé par plus de cinq millions de voix aura pour lui la responsabilité, et cependant il ne pourra man voix aura pour lui la responsabilité, et cependant il ne pourra

pas vons dire de délibérer de nouveau, comme la constitution lui en donne le droit à l'égard des assemblées législatives.

Pour qu'un gouvernement fonctionne d'ils ne suffit pas que les pouvoirs néttenant déterminés à il facture qu'unid qu'un entre eux union, qu'une ne thomassie de le manuel en le contract de la contrac attente; harmonie, st que le pays, a ergie « Settaminon existe t-elle et le le sys y grot-el. Si elle n'existe pas, comment l'établir? « Ce sont là autant de questions brûlantes sur lésquelles je dirai toute ma

Paule (Explanations à ganche.)
La situation de la carpleme de difficulte, et je me dissimulerai pas que la cause en est à l'élection du 10 décembre. Je suis convainen que si

l'élection du 10 décembre sut tourne défigemment, nous aurions d'autres difficultés, d'autres dangers, mais ce ne seraient pas les mêmes. (Rires et

Je rejette donc tous les périls de la situation sur le pays qui a fait l'élection du 10 décembre. J'ajoute qu'il a prévu ces périls et qu'il s'en est remis à votre patriotisme du soin de résoudre les difficultés de cette situation, et j'ajoute que vous lui avez donné, par votre passé, le droit de compter sur votre sagesse pour cette solution.

Je sais qu'il, y a des gens qui croient pouvoir proposer un remède tout puissant, c'est un changement de ministère. (Rires.) Ceux-là sont bien

heureux, car ils ne doivent pas être bien inquiets de l'avenir. (Nouveaux

Je ne sais si ceux qui ont accepté le fardeau des offaires tiendraient beaucoup à le retenir s'il n'y avait un devoir supérieur qui leur prescrit de le conserver. Ceux qui disent qu'il n'y a pas eu de pensée politique dans l'election du 10 décembre calomnient le pays. La France a choisi entre deux candidats représentant une politique toute différente, celui qui représentait le mieux sa pensée. Eh bien! ce vote oblige le cabinet à continuer de suivre la politique qui a triomphé au 10 décembre. *A gauche,* Laquelle ?

M. Fresneau. Je ne dis plus qu'un scul mot. S'il y a opposition entre les principes qui nous régissent et la constitution, je crois que vous soumettez la constitution à la plus cruelle épreuve ; car elle devient responsable des difficultés qui surgissent, et la république se trouve compromise avec elle, Je crois que ce serait agir en faveur de la constitution et de la république que de ne pas prolonger un état de choses contraire aux principes qui ont inspiré la constitution.

M. Le président. La parole est à M. Jules Favre.

(La séance reste suspendue pendant quelques instants; la plus grande animation règne dans l'assemblée. On remarque auprès de M. Dufaure, qui paraît depuis un instant sous l'impression d'une forte émotion, plusieurs représentants qui paraissent chercher à le samener au calme, Parmices représentants sent AM. Léon de Males les Chames et Jules de Lasteyric. Enfin le silence se rétablit, et l'orgin, paut prendre la parole.)

M. Jules Favre. J'avoua qu'après avoir entenda, il y a quelques instants, les explications qui ont été données à cette tribune par M. le ministre de la justice, je croyais que la gravité même de l'incident qui avait soulevé les préoccupations de l'assemblée ne laissait plus de place pour la délibération à laquelle cependant nous sommes conviés. (Mouvements divers.)

Je dis qu'en présence du danger public qui nous est signalé par le cahinet et qui a motivé les mesures extraordinaires qui, au moins dans la forme, ont attenté aux prérogatives de l'assemblée. (Nouvelles et plus vives

Plusieurs voix. A la question.

M. Jules Favre. On me rappelle à la question. Je dis que je suis dans la

A Gauche. Oni! oni!

M. Jules Favre. Je disais donc qu'an moment où il est avoué qu'un danger existe tel que, dans sa précipitation, le cabinet aurait oublié le respect qu'il doit aux prérogatives de l'assemblée... Plusieurs voix. Mais ce n'est pas là la question.

M. Jules Favre, continuant. Le moment est mal choisi pour demander

à cette assemblée de délibérer sur sa propre dissolution et de donner au pays, au lieu d'un exemple de courage et de patriotisme, le spectacle de sa faiblesse. (Monvements divers.)

L'assemblée aurait peut-être pur, en présence de ces révélations , pressée de taute part par une force armée qu'elle n'a pas appelée (murmures), et qu'un danger non encore démontre a fait réunir , passer purement et simplement à l'ordre du jour et déclarer qu'elle ne se dissoudrait pas.

Mais enfin , puisque la délibération est ouverte , puisque les conclusions de la commission sont attaquées , permettéz-moi de vous exposer en quelques mots les graves raisons qui doivent la défendre.

Comme le précédent orateur, je diraique plus la question touche à la dignité , à la sécurité de l'assemblée , je ne dirai pas à l'avenir de la république, car elle est au dessus de toutes les conspirations (approbation à gauche), je diraj que, plus la question est délicate, plus il est besoin que chacun apporte dans cette discussion le calonnet la modération, (Rumenrs.)

luites personnelles comprement mal re devon, qu'ilsont à remplir.

J'avais l'honneur de dire à l'assemblée que le calme était nécessaire à une pareille délibération; j'ajouterai que plus la question est grave, plus nous devons nous prémunir contre le danger de céder à l'entraînement, à une honorable susceptibitité.

Mais, Messieurs, les devoirs d'un homme d'état, les devoirs d'un membre de l'assemblée, ne sont pas de céder sans raison. Nous ne devons pas permettre à toutes ces clameurs d'arriver jusqu'à nous.

Nous devons nous demander si l'heure de la retraite a sonné pour nous. et s'il est reconnu que notre retraite serait une désertion et une désertion devant l'ennemi; nous devons rester à notre poste sans nous inquiéter du jugement qui en sera porté.. (Très-bien à gauche !)

Messieurs, quelle que soit la décision de l'assemblée, elle sera respectée par le pays, car notre pays est un pays d'ordre.

Toutefois, il est incontestable que dans cette délibération on a porté atteinte à notre liberté, et si quelques esprits étaient entrés dans cette discussion avec l'intention de se retirer, n'auraient-ils pas été indignes des sommations dont nous avons été l'objet?

Expliquons, Messieurs, ce que c'est que le droit de pétition. J'ai entendu dire que le langage et l'esprit du rapport étaient attentatoires à ce droit de pétition, c'est une erreur se droit veut être respecté; mais si ce droit était absolu, savez-vous ce qu'il serait? le droit de révolte et d'anarchie. (Oui! oui! à ganche.)

On a été jusqu'à dire, messionrs, que les pétitions accumulées sur le boreau, et qui ont été signées par 173,000 signatures, représentent l'esprit public, qui vons ordonne de vous retirer; si l'on consacrait un pareil précédent par un vote, ce strait la ruine de tous les gouvernements libres..

Un grand nombre de ces pétitions ont été colportées sur des feuilles volantes. Je ne vous dirai pas que la plupart des signatures ont été apposées par la même main. (Rires et niurmures.) Je dirai senlement qu'il faut examines la question le plus haut, il ne faut pas compter les signatures, il faut en voir la portée.

Savez-vous ce qui arriverait si une pareille doctrine était consacrée? C'est qu'il n'y aurait de sécurité pour aucun pouvoir électif! Tout pouvoir élu de la veille pourrait être renversé le lendemain par la minorité ennemie. La législature qui nous succèdera serait elle-même l'objet de semblables manœuvres. Je vais plus loin; ce qui pourrait se faire contre une assemblée tout entière, ne pourrait il pas se faire aussi contre une partie de ses membres, contre l'un d'entre nous? Pourquoi une minorité, se disant le département, ne pourrait elle pas dire aussi à tel ou tel représentant : Vous avez perdu la confiance du département, faites place à un autre (Rires.)

Ces sommations ont révolté votre digmité, elles l'ont violée; il n'y a manqué qu'un huissien (Rives.) Eh bico ; il faut que les pouvoirs investis d'une autorité souveraine sachent se faire respecter. Vous avez déjà répondu comme il convenalt à ces sommations; vous n'avez pas d'autre réponse

Examinerais je cette manœuvre des pétitions? Mais supposez que toutes con gratures soient sincères, c'est à peine deux électeurs sur cent que On demandait tout à l'heure quel est le caractère de l'assemblée, ce ca-

Rappeles constant quelles pirconstantes sile a été le la let. et demandezvous si elle a été fidèle à son mandat, si elle a démérité.

vous sreite a été fidèle à son mandat, si enc a gemerite.
L'orgent jette un régard rétrospectif sur l'organisation de l'assemblée et sappelle la chute de la monarchie Et ce sont ceux-la mente, ajoute t-il, qui n'ont rien su prévoir, rien su garder, qui nous attaquent abjourd'hui. (Très-bien très-bien).
Une monarchie a été renversée, mais la société s'est tenne débout; elle

a été appelée à nommer une assemblée, et vous étes la représentation de

A cette époque, au moment de cette convocation, était ce pour écrire froidement une constitution sur le marbre qu'elle était convoquée? Non, vous aviez à accomplir de grandes choses et vous les avez faites, vous les faites encore. Voilà quel est notre mandatine le rappetissons pas par des chicanes de procurcurs. (Rires.)

Quand nous avons été appelés, tout était en question. La société était cruellement travaillée. Votre mission était toute de courage, elle était toute de paix, de prospérité, de conservation. Y avez-vous manqué? Non, il

m'est doux de faire l'éloge de l'assemblée devant l'assemblée elle même. Aux yeux de nos adversaires, tout ce que nous avons fait en dehors de la constitution est une usurpation. Mais l'assemblée usurpait-elle aux jours

du danger! Alors on était à ses genoux. (Mouvement.) Mois l'assemblée est gênante, j'en conviens. Pourquoi? C'est qu'elle dé-

fend la république et la constitution. (A gauche : Très-bien!) Il n'y a pas d'autre raison, celle-là suffit. Il me suffit aussi de démontrer

que l'assemblée a reçu un autre mandat, celui d'asseoir l'ordre, d'assurer la prospérité, d'affermir la république, de prévenir enfin une restauration sous laquelle le pays souffrirait encore, et qu'il saurait renverser. Car, sachez-le bien, la force est du côté de la démocratie. (Vive adhesion à gauche.) Eh bien ! si tel est, et cela n'est douteux pour personne, si tel est le rôle

de l'assemblée nationale, la question est de savoir, non pas comment le vaisseau est construit, mais s'il est lancé, s'il flotte, et si les pilotes sont sûrs. (Applaudissements à gauche), et alors il ne me paraît pas possible que la majorité de l'assemblée hésite à rester à son poste. (Nouveaux applaudissements.)

Je n'examinerai pas les objections présentées par l'honorable préopinant, ainsi que par M. le ministre de la justice, dans une précédente séance, je dirai, avec tout le respect que je dois à nos adversaires, que ces objections sont si faibles que je ne les comprends pas.

On s'appuie d'abord sur le caractère constituant de l'assemblée. Mais si 'examine l'objection avec la lettre de la constitution, je demanderai à mes adversaires ce que, signifie l'article 115 qui, nous réserve le vote des lois organiques. On nous parle souvent de respect pour la constitution, mieux vaudrait un peu moins de protestations, et plus de réalité. (Rires à gauché.)

Cet article est-il clair ? En vertu de cet article, un décret a-t-il été voté par vous qui énumère les lois organiques? Voilà pour la question de texte. Tout n'est pas décidé par l'assemblée nationale. Je comprendrais que, par des considérations politiques que je toucherai tout à l'henre, on vint

nous dire que le décret des lois organiques doit être revisé; mais soutenie que notre mandat est limité à la constitution, je dis que cela n'est pas possible. Il y a là une question de bonne foi. N'est-il pas vrai qu'en votant la constitution, nous avons rejeté aux lois organiques tous les détails réglementaires des principes. Je puis donc dire qu'avec la lettre nous avons encore pour nous l'interprétation du sens commun et de la bonne foi. Faut-il examiner cette autre objection que, comme constituante, l'as-

semblée a trop de pouvoirs et qu'elle opprime le pouvoir exécutif? Mais encore un fois, c'est une question de bonne foi. Est-ce que ce n'était pas chose convenue d'avance que l'assemblée nationale coexisterait avec le président et voterait les lois organiques? Je pourrais donc dire que l'honnêteté et le respect des contrats suffiraient pour résoudre la question.

Vous voyez donc bien que l'objection n'a pas de portée. J'avoue, du reste, que ce n'a pas été sans surprise que j'ai entendu, dans la précédente séance, M. le ministre de la justice dire que l'assemblée constituante se préoccupait trop de gouvernement et pas assez de sa mission.

Mais l'orateur dont je parle a-t-il donc oublié que sa gloire il l'a gagnée à soutenir la prééminence des grandes assemblées?

C'était sous la monarchie ; il répétait toujours , et il avait raison , que le pouvoir exécutif n'avait qu'à obéir à la vologité gationale exprimée par l'organe des assemblées auxquelles le pays a confié le soin de le représenter.

Sans doute il faut de l'unité dans le gouvernement; mais celui qui est souverain, celui auquel on doit obéir sous peine d'être considére comme factieux, c'est l'assemblée nationale, Voila ce qui est veai. (Oui! oui!

On objecte que vous êtes assemblée constituante, que vous ne pouvez tre assemblée législative, Est, ce que vous n'avez pas acte d'autorité contungin et d'autoritélégislative de . L'autoritélles dépositéest ajourses en présence du mandat que nous avons Lu, en présence de la Jetara même de la constitution.

Il faut examiner les considérations politiques qui, de part et d'autre, irritent le débat, en faveur de la retraite comme en faveur du maintien de

L'assemblée suffit-elle aux besoins du pays, y fait-elle obstacle? Il est évident qu'elle fait obstacle à quelque chose ou à quelqu'un, à quelque chose que je ne veux pas dire, à quelqu'un que je ne veux pas nommer, à quelqu'un qui ne se montre pas, mais qui a la prétention de nous gouverner. (Rires.) Messieurs, rien n'est plus dangerenx qu'un gouvernement occulte; rien n'est plus faible qu'un ministère protégé. (Nouveaux rires.) L'assemblée fait-elle obstacle au président de la république, fait-elle

obstacle au cabinet? Quant su président de la république, vous le savez, dans la bouche de ceux qui veulent la retraite de l'assemblée, l'élection du 10 décembre est l'argument le plus puissant, je pourrais dire le seul du 10 décembre a créé entre cette assemblée et l'élu du suffrage universel un abîme profond.

J'ai d'autant plus le droit d'examiner cette question ; qu'au sujet de cette élection je me suis séparé de mes amis. Vous vous rappelez que la tempête accueillit encore mes paroles: je voulais que le pouvoir exécutif fût l'assiette d'une base largement populaire ; je voulais qu'il fût placé sons le drapcau glorieux d'un nom qui appartient aussi à la révolution et qui devait, à mon sens, donner l'essor aux idées démocratiques.

La majorité de cette assemblée avait porté son choix sur un autre candidat : mais, au fond, sa pensée était la même; ce qui la préoccupait surtout, c'était le salut de la république, ce qu'elle voulait, c'est que le pouvoir nouveau assurât le triomphe de la démogratie, qu'il se maintint dans l'ordre d'idées qui a présidé à la révolution de Février, au vote de la constitution.

Au nom de la conviction qui m'anime, je proteste con:re les paroles de l'orateur qui m'a précédé à cette tribune, lorsqu'il est venu dire que l'élection du 10 décombre était la condamnation de la politique suivie jusque la ; le pays n'oubliera jamais qu'il y avait, entre autres, au ministère de l'intérieur, un homme qui ne passera jamais pour un homme de désordre,

Ne venez denc pas dire que ce vote du 10 décembre a été la condamnation de la politique autérieure ; le pays pourra condamner la politique postérieure, soit; mais le vote du pays a été avant tout démocratique; le peuple a voulu appeler à la première magistrature de la république celui. qui se rattachait à un nom glorieux, et il a cru, avec raison, qu'à ge pon se rattachaient pour lui une ère nouvelle de bien-être et une aurésie de gloire. Voilà ce que le peuple a vouln.

giorre. voite ce que le peuple a vouln.

Et il est arrivé que des hommes qui, il y a quelques mois communicaient celui qui depuis a été l'étu du pays; des hommes qui ne priffaient pas son élection possible, sont venus, se sont glissés et se sont imparés de tout.

(Rices et approbation à gauche.) Deux rapprochements, Messieurs, viennent detratie les présomptions de

manque de désintéressement de l'assemblée en affire temps qu'ils prouvent son respect pour le chef exécutif. L'assemblée et pair donné avant le 10 décombre, la mesure des sentiments qui l'appressent donne avant le 10 decembre, la mesure des sentiments qui l'appressent. En effet, si elle sent voulu se constituer en long parlement, disse occasions se sont offertes.

La prémière fois, il stagisseit de l'élection président le le. Si le principe méchté le segment entre, n'aurait-elle pas qui nommer, au scrutin l'élu de son chois, comme c'était son droit, jusqu'a un certain print éphisqu'ait de l'époque du sergit, nomme le président de l'époque où sergit, nomme le président de l'époque où sergit, nomme le président sont de l'époque où sergit, nomme le président sont sergit de le président de l'époque où sergit, nomme le président sergit de le président de l'époque où sergit, nomme le président sergit de le président sergit de le président de l'époque où sergit, nomme le président sergit de le président de l'époque où sergit, nomme le président de l'époque où sergit, nomme le président de l'époque où sergit, nomme le président de l'époque ou sergit prompté de l'époque de l'époque ou sergit prompté de l'époque ou sergit prompté de l'époque de l'ép

chent; plusieurs aidentemns montés à cette tribune pais que cette époque suit éloignées un sustant disait : Si vous fixes l'élection du président, vous créez des embarras non-sculement au président pais encore à l'assemblée, à L'assemblée pouvait donc empore renvoyer l'époque de la nomination du

président : l'orateur qui avait conseille cette mesure jouissait de cette ausorité que donne l'expérience des affaires : mais l'assemblée n'a été , dans ectre occasion encore, préoccupée que des droits de l'ordre et de la conser-

Ces faits répondent assez , je pense , aux détracteurs de l'assemblée.

En terminant cette première partie de mon discours (oh! oh!); je rappellerai cette grande élection du 10 décembre ; on avait lancé miffe bruits, répandu mille craintes... Eh bien! pas un désordre n'a éclaté, et ce n'est pas sans une profonde émotion que je me rappelle comulent ont été tlèjonées toutes ces fausses terreurs; les bommes qui à cette époque étaient à la tête des affaires du pays ont aussi dignement répondu à ce que le pays

Als ont légue le pouvoir qu'ils quittaient avec un soin si jaloux qu'on aurait dit que leur propre intérêt était en jeu; ils remettaient leur pouvoir à leurs successeurs avec autant de soin que d'autres mettent d'acharnement à le garder. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Et quand est arrivé le jour de la proclamation, quel spectacle à la fois simple et solennel!

Eh bien, à ce moment où l'élu du pays affait féliciter son prédécesseur, il n'est venuel la pensee de personne qu'il y avait des vainqueurs et des vaincus? Oni, il y avait des vaincus: c'étaient les passions qui avait ajourné leurs projets, projets sinistres qui scront déjoués. La pacification a été complète, sans arrière-pensée.

Ce n'est pas sans un étonnement profond que j'ai entendic dire que l'assemblée avait fait une conversion subite. Non , Messieurs , elle s'est tournée non pas du côté du pouvoir, mais du côté de l'expression de la volenté nationale. (Rumeurs diverses.)

Qu'a dit le président de la république? Comment a t-il parlé à cette tribune ? Il n'a rien dit qui ressemblat à ce qu'en a voulu insimuer.

Il vous a dit que son concours vous était acquis , et il vous à demandê le voire pour faire, sinon de grandes chases, an moite pour faire le bien du pays. Voila quel a été son langage, noble langage, ferme et plein de moderation à la fois.

Je ne lui aurais jamais conseillé un acte de faiblesse, de même que je ne le conscillerai jamais à vette assemblée dont je deviendrais le complice.

'Que s'est-il passé depuis ? Je demande à le dire, et je vais aborder la denxième partie de la discussion. Je vais envisager la situation du cabinet vis-a-vis de l'assemblée. (Mouvement.)

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

-M. Jules Favre. Vous voyez, Messieurs, qu'après avoir établi le droit de l'assemblée de continuer sa mission, et avoir démontré qu'il y a accord complet entre l'assemblée et le chef du pouvoir executif, je suis conduit, par la force des choses, à examiner la situation de cette assemblée vis à-vis du

Le cabinet est, auprès de nous, l'organe naturel du pouvoir exècutif. Il a 3 peu près quarante jours d'existence. Il s'est expliqué plusieurs fois déjà, et il a fait quelques actes que nous avons le droit d'examiner. Si cet examen nous amène à reconnaître quelque dissidence entre l'assemblee et le cabinet, nous verrons quelles en doivent être les conséquences. Mais s'il n'y a pas de dissidence, je ne vois pas quel argument on pourra y trouver pour la dissolution.

"J'aborde une question de personne : je réclame l'indulgence de l'assemblée, et je demande au cabinet la permission de m'expliquer en toute sin-Cérite.

· Et d'abord il est évident que la dissidence en ce qui concerne le cabinet n'annait pas la même gravité qu'en ce qui concerne le chef du pouvoir exécutif. Le cabinet n'est pas l'élu du peuple; le cabinet ne doit pas durer quatre ans. On en a vu qui opt duré beaucoup plus; mais on en a vu aussi qui ont duré beaucoup moins. (Rires.) Enfin, il peut être discuté, et il peut compter sur ma franchise.

Comme je le disais tout à l'heure, le cabinet a une durée de quarante jours environ; il a derrière lui un passé qui permet de le juger, il a traversé

plusieurs phases que j'éraminerai en quelques mets.

Je tiens à constates souds tout, et je étois que jeuges un contracte par personne, je tiens à constates que la distain adments où distain par pelé à la suprême magistrature, la question de formation du cabinet émit. à peu pres indifférente à l'assemblée.

Peu importaient les hommes pourvu que les actes fussent louables ; il y avait partout dans cette enceinte une abnégation complète (rires d'incrédu i é); tous nous étions disposés à prêter un concours loyal et sans réserve au président de la république, indépendamment de son cabinet (Murmures.)

J'ajoute que s'il avait fallu des garanties, il ne pouvait évidemment y en avoir de meilleures, soit vis-à-vis de l'assemblée, soit vis-à-vis du pays, que celles offertes par le chefdu cabinet, par l'homme qui, depuis dix huit ans, défendait la suprématie des grandes assemblées, le droit de réunion el les autres droits méconnus.

"H'y avait donc des garanties suffisantes, et s'il n'y avait pas affection pour le cabinet, au moins y avait-il des dispositions bienveillantes, et je ne dirai pas seulement dans la majorité, mais dans l'unanimité des membres de cette assemblée. (Rires ironiques.), et c'était ici une pensée préétablie de soutenir franchement le ministère tant qu'il marcherait dans les voies de la constitution et de la république.

Quelle a été l'attitude du cabinet ? Qu'il me permette de le lui dire, les dienz cachés ne r'adorent plus. En bien ! il s'est tellement voilé dans les premiers temps qu'il ressemblait à une énigme

Bette Enigine suit a un certain point dévoilée, quand le chef de ce cabinet nous à signalé un danger en refusant de faire connaître les moyens à

l'aide desquels il comptait le conjurer. C'était dans la question du sel (Oh ! oh!), c'est sur cette question que s'est produit le premier dissentiment entre l'assemblée et le cabinet, bien

que la majorité n'eût en aucune façon la volonté de faire un acte d'opposition. (Rumours diverses.) Et le ministère l'a si bien compris qu'il a, et il faut honorer son patrietisme, conservé ses portefeuilles et fait passer, avant [des susceptibilités qu'en aurait comprises, l'intérêt du pays. Il est resté a son poste et il a eu

raison. (Rires à gauche.) Veus vous rappelez que le ministre des finances est menté à cette tribune et du'il vous e dit la vérité avec un courage dont je ne l'accuse pas. Mais, après vous avoir signale un déficit de 500 millions qui est maintenant de 600, iba gardé le silence et ne vous a pas dit ce qu'il espérait faire pour conjurer le danger. Mis en demeure de déclarer s'il réduirait les dépenses, il a repondu négativement, et n'a, du reste, exposé aucun plan financier. Je

me trompe, il vous a dit que la question était toute politique, et que les finances se rétabliraient avec l'ordre. Ce h'est pas la première sois qu'une semblable parole est sortie de la boucheid'un ministre des finances

A drotte. A la question! M. Jules Paore. Que pouvait faire le ministère ? Il avait à choisir entre trois lignes détentuaite. Il pouvait s'appuyer sur la majorité de l'assemblée qui ne lui cût pas été systématiquement hostile ; il pouvait aussi nous être ouvertement hostile.

M. le ministre de la justice, je ne craine pas de le dire, a bien mai com-Dis la situation.

nous a dit: Non seulement nous ne pouvons rien faire avec vons, mais vons projets, nos projets, nos

plans, finds nons ne rouvous les discoter avec vous. Est-ce ressurant pour le pays l'allè ce le moyen de ramener le confiance?

Mais ce le moyen de ramener le confiance?

Mais ce le moyen de ramener le confiance?

Mais ce le moyen de ramener le confiance?

Nos adversair l'alle ent : Le cabinet est dans le vots du 10 décembre, et ce une est hostrie à l'alle mblée. Mais ce langage, je l'ai déjà dit, plant pas ce les qu'à tenu le présidé de le cabinet est dans le vots du 10 décembre, et ce une est hostrie à l'alle mais et langage, je l'ai déjà dit, plant pas ce les qu'à tenu le présidé de le cabinet est dans le catallité à l'accombité.

les qu'à tenu le président Lorsqu'im ministère de le la sons motifen houtilité à l'assembles, de-ving-nous nois petirer l'assembles de président de la république, it n'est pas

731895 22 200 4

avec l'assemble, il n'est pas Weitplus avec l'opinion ; et comme il ne ulit pas quelles sont ses idées, où selvingage?

Dans dette situation dulipolitie de materie un paste impechte un dise qu'il en veut à la république, qu'il veut ramener un passe qui est le sien. C'est une calomnie, j'en suis sur, mais enfin on le dit surtont en viryant les choix due vous faites, vos hominations qui vont choisir des homines dans les rangs des anciens formtionnaires du gouvernement qui est mort de sa propre correption.

Et voyez quelle en a été la suife! Vous savez ce qui 's'est passé dans le Haut-Rhin? Le préset changé par vous, a été destiffée 24 heures avant l'élection d'un représentant. Els bien! la population qui avait voié en masse pour Louis Bonaparte abandonne le candidat sur lequel devaient se porter ses suffrages, et a nomme le préfét destitué pour son représentant.

Enfin, récemment on a apporté à cette tribune un projet de loi qui a jeté dans tous les esprits sincères et modérés une profonde surprise ; je veux parfer de la loi sur le droit de réunion. (Mouvements divers.) Sur ce droit inscrit dans la constitution. (Interruption.)

M. de Maleville. Vous aggravez la situation de l'accusé.

M. Jules Favre. On est venu à cette tribune vous proposer, au mépris de la constitution, d'abolir cé droit qu'on n'a pas su faire respecter sur la place publique. Et quand la question d'orgence a été discutée, le cabinet n'a pas cité un seul fait qui put la motiver ; il s'est contenté de répondre par des faits généraux, par des purases trompenses. Vous savez ce qui est

Pour moi quelles que soient les explications qui vous aient été présentées, je crois avoir le droit de dire que ce projet a été jeté parmi-vous comme un moven de provocation.

Je déclare, quoique vous vous soyrz séparés d'elle; que l'assemblée est prête encore à vous soutenir, si yons voulez rentrer dans la constitution.

Je demande pourquoi l'assemblée nationale, dans les conjonctures graves ou lious moss sied voirs, quand le cablinet se litt a fuit entendre que des partites de déliante le ne veux pas que servir d'une attre expressión, je de-mande pourquoi l'assembled de apresión les receivants ou vous vous etes placés; rentrez dans la constitution, je le répète, et l'assemblée vous prêtera son appui. Elle ne le peut qu'à cette condition que vous brûlerez ce que vous avez adoré. (Rumeurs nombreuses.)

Est ce qu'il n'est pas permis de signaler à cette tribune ce qu'on entend dire tout haut au dehors, qu'il fant en finir avec la république.

Si ces hommes qui venfent détruite la république acceptaient le débat à cette tribune, nons leur déminderions, deces partisans de la monarchie, où ils étaient quand la légitimité est tombét en juillet, quand la monarchie constitutionnelle gu'ils avaient compromise est tombée en février.

La monarchie, clie ne serait qu'un présent funeste, qu'une nomme de discorde parmi mus (rires); elle ne serait qu'un instrument de ruine pour le pays. Quant à moi, je voterai pour les conclusions du rapport. (La fin à demain)

Le defaut d'espace nous force de remettre à demain la suite du compte-rendu de cette séance.

THEATRE-ROYAL-PRANÇAIS DE LA HAYE.

Jeudi 1er février 1849, places fixes dispenibles, diplômes et entrées de ... faveur supprimés.

Au bénéfice des pauvres.

LA FAVORITE,

grand opéra en quatre actes , paroles de MM. Scribe , A. Royer et G. Vaëz , musique de Donizetti.

-Snivi de ;

Ma Femme et mon Paraplule, vaudeville en un acte, de M. Laurencin.

named surviver - GUIF AUND DOR ANGE, grand officiant 1 were et 7 tableaux, paroles de M. Clavareau, musique de M. Carl Eckert.

ANNONCES.

Avis important. VENTE FINALE AVEC GRAND RABAIS AUX PRIX D'ACHAT.

H. VAN WEERDEN ET Co. Hoogstraat, s'occupent toujours sérieusement de la vente finale de leurs marchandises. Les propriétaires de ce magasin ne voulant rien négligor pour obtenir cette réalisation le plus promptement possible, se sont décides à s'imposer de grands sacrifices, et à operer avec perte aux prix d'aebat. Les dames qui en profiteront, avoueront qu'il leur est offert une occasion réellement d'autant plus impor tante, que cette maison faisait toujours ses achats aux lieux de fabrique, et que la plupart des auticles consistent en marchandises fraîches et de la der-

EN VENTE

Chez LES HERITIERS DOORMAN, Libraires, Lange Poten à La Have T. H. HENDRIKSEN . Hoogstraat , à Rotterdam , B. TARRIDE Longue rue de l'Ecuyer, à Bruxelles, et chez MAX KORNICKER Place Verte à Anvers :

NOUVELLE EDITION. AVEC QUARANTE GRAVURES COLORIÉES.

(33° EDITION, TRADUCTION EN FRANÇAIS,) AVEC QUARANTE GRAVULES. PRIX: 5 FR. . sous enveloppe.

Eraité médical sur le mariage et ses secrets désordres , sur les infirmités de a jeunesse et de l'age mûr, résultats ordinaires des premières années de la vie qui tendent à détruire notre énergie physique et mentale, toute passion, enfin tous les attributs de la virilité; illustre de quarante figures coloriées, sur l'anatomie, la physiologie et les mafadies des organes de la génération , expliquant chirement leurs structures , usages et fonetions , et les déplorables effet produits sur eux par l'ouaffisais , les excès i eteli, aves les abservations pratiques sur les habitudes secrètes des collèges; la faiblesse nerveuse, la syphilis, le rétrécissement de l'urêtre, les indigestions, l'hyposondrie, la syphilis, les éruptions, les rhometismes, la phibiele, etc., par le docteur. Samuel La Mert, médecin consultant, 37, Bedford Square, a Londres, membres de l'université d'Édimbourg, membre honoraire de la sociétémedicate de Londres, licencié au collège des places ciens de la même, sille

dres, licencié au collège des pharma ciens de la même ville, etc.

Incontestablément set utilé et curioux odvinge déviait se mouve dans foufee les mains, (66,000 exémplaires vendus en Augteterie en Peu de temps prouvent suffisamment on sa favour.) Legistrand's poor licher.

FONDS PUBLICS BY BULLETINS DE BUURSE.

Anganisma M., Many 30 Jany 18, 20 le tendapop sondirele de notre bourse était ansore aujourd'hai fort délas-oreble, par unité de ventes effectuées en fands bollandais avant bien qu'en fonds étrangers. La cause de cette man-vaise invation est la baisse des fonds à Paris et à Vienne. AOTZEDAM, MARIE SO JANTER. - A l'ouverture de la Boufes de ce

jour la tendance générale des fonds était faible, capendant les cours se rétablirent bientôt par suite d'achats importants qui se sont effectues principalement en intégrales et en 4 % boll. en fonds belges et espagnols.

PARIS, LUNDI 29 JANVIER --- Hier, à la petite bourse du passagee de l'Opére, le 5 % qui la veille au soir était tombé à 74-10 est resté à 74-25. Aujourd'hui le parquet a-ouvert sous l'impression du rappel qui venait d'être battu dans un grand nombre de quartiers. Les visages étaient très-sombres et les cours de la rente s'en sont lou dement ressentis puisque le 5 % est tombé à 73 75, mais des qu'on a su que le rappel des gardes nationaux n'était qu'en surcroit de précuation, qu'il y avait autour de l'Assemblée nationale un immense developpement de forces, que tous les postes étaient parfaitement garnis et qu'on n'avait pas à craindre de désordres, la rente est devenue très-demandée et de 73-75 s'est élevée rapidement à 75. dernier cours, en hansse de 20 c. sur le cours de clôture de samedi, de 1-30 sur le plus bas cours du jour et de 75 sur celui d'hier, au passage.

Divers bruits ont circulé pendant la bourse. On a dit que Caussidière I horé et Louis Blanc avaient été arrêtés: que M. Clément Thomas avait reçu dans un quel avec un des rédacteurs du Corsaire, un sérieux coup d'épée dans la poitrine, et que des forces avisent eté envoyées à Reuil, où un corps de mobiles s'était barricadé. Nous donnons tous ces bruits de bourse sans y ajouter grande confiance. L'opinion générale à la bourse est qu'il y aura une transaction entre la droite et la partic modérée de la gauche pour proposer un amendement à la proposition Rateau, qui concilie tous les partis, ou du moins la partie raisonnable de l'assemblée. On dit même que MI. de Lamartine et Dufaure proposeront cet amendement.

LONDRES, LUNDI 29 JANVIER. - Les nouvelles défavorables de Paris ont provoqué ce la baisse. Les cours des consolidés ont fléchi des le début de 1,2 % et ont fait 90 7/8, pour reprendre 91 à 1/8, puis retomber à 90 3/4, 91, pous former 90 7/8 à 91 à 3 heures. Le cours de cloture de samedi était 91 1/2 à 5/8 après avoir fuit 91 7/8.

On a fait beaucoup d'affaires on fonds hollandais et mexicains. Cas derniers ont fait 24 778 25 et restent 25 à \$/4 : Hollandais 2 1/2 % 49 à 3/4 : 4 % 77.1/2.

78 5/8 a Roctuga	16 4 % 26]	的名词复数 机熔料 图像 数	Mina.5: % 1	4 3/4: 5 × 27 1	2. 28.1.4
passive 3.1,2.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	to opinition to a sale	t obsobiel	h arthriad our full execution	in in more
BOU	RSE D'	AMSTERDA	M DU 30	JANVIER.	
Dette act 21	48 <u>*</u>	Dito 3	291	Certific. dit6	601, 4
Dito dito 3	58	Do int. à 6 m.3	19,	Pologne Cert.4	
Dito en liq 3		Coup. Ardoin.		Lots Pol. fl.300	
Dito dito 4	764	Passive		Dito d to.fl.500	
Emp des I0.4		Deferred	. 1	Amér.Phil. B. 6	
5. d'Am 34	60 . L . W	Dett, diff, à P.		Dito Act. de B.	
Soc. de C 41		Portug. à L. 3	261	Autr. Mét 5	
Lac de Harl. 5	២ ពេកវិទី។ រ	Dito ditomor 4	n 277 a	Dito21	37
C de f' du R.4} Ch. de fer Holl.	1. Jed 19	Delot. al Conto O. russe Hope. 5	Marine Land	Dito 4	
Dito 44	90	Dito ditu5	400	Brés5 Dire 1843,5	
Belgique 41	••	Certific. dito: 5	80	N. Mexic5	. 0.5
Do Rothsch. 2	40#	Dito dito4		Peru	2.0
Esp.Ard.851.5	10:	Bill. Stieglitz.4	814, 4	Grenade1‡	
Dito de 510 l. 5	10	Cert. à Hamb.5	914.	Venez21	
	97, 10	Insc.au grl. 6			
	RSE DE	ROTTERD	AM DU	30 JANVIER	
PAYS-BAS.—De	tte activ.	21 % 491 E		. int. L. 510 5	0/0
	to dito			- Emprunt 5	3
	to dito			Stieglitz. 4	D
Esp. — Ard. de		5 » 10. A	TTRICES.	-Certi. Mét. 2	
		DE PARIS			
3p.c au compt	44 85	Belg. 3 p. 1838	1	CHEMINS DE PER.	1
• fin cour.	45 15	2 1 1845		Paris St-Germ.	310
Emprunt 1847	74 50	Société génér.	1	Par. Vers.r. dr.	120
» fin cour.	74 80	Esp. doite act.		> > r. g.	107 50
5p.c. au compt	74 85	 différée 		» Orléans	691 50
» fin cour.	75	» nouv.3 p.		» Rouen	
Banq.de Franc 1		» dette int.	l	Paris Nord	387 50
Carso. Gt. 1000	and the state of	Displos 5 p. C.	- COMP	> Strasb	331 25
Polit 5 THOU	14	Monday 444		o a liyon	
Holl 2 1 2 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	a Property Co.			Line Visille Mt.	
	TURBE	A. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.			
Cons. Compt 9		Péruviens		Dito dissérée	
Doen liquidat.	708,01	3p. c. port		Dito passing	. 0.
Belges7	78, 80	4 p. c. de 1831.	264. 274	Dito passive	24 26
Hollande 4 p c.	771 781	Brésiliens	78, 80	Mexique	104 106
Dito 21 p. c. 4	9.491	Detteact, esp.5	143	Russie Colombie	102, 100
Dito 24 p. c.	, 101	Dito 3 p c	281, 284	Danois	to the south
	0 W D # B				·
	OURSE	D'AN VERS	DO 44.4	Profession A Transfer	
BELG. C. de las	DURGE				ı
BELG. C. de.la		Auta. Métal. 5. Dito 21		Dette diff. 1831	
BELG. C. de la bq. B		Aura. Métal. 5	764		

	BOURSE D'AN VERS DU &	JANVIER.
	BELG. C de la Aura. Métal. 5; 764	Dette diff. 1831
1	bq. B Dito 23	Dito pass. 1834
	Cert. de la soc. Lº/250E.1839 325	P Russie. Emp. à
	bq. B Dito 2;	Ams. H. C=5
	Emprunt 3 58 P Pol. Lade f300 355	Dito de nouv.5
	Dito 4 Dito de /500. 276	P Pausse. Dito 1.
•	Dito 41 78 A BADEZ Lots de	à Berl. 1832
	Dito de 1840. 5 864, 86 A 11 60 1840	NAP Cert. Falc5
	Dito 1842 5	ETAT ROMAIN. 5 664
	Hota. Deact.21 b . Bee. Ep. 18345 10:	P: : : :
	MANUAL DE VIENNE NA 25	TANTINE

létaIliq a	es. 5 812	Emprunt1831, 1541, 155 1839, 90, 91	Act. de la Banq. 1135,114 Lots de 500 ff.
*	2.1/2 45t, t		Dito de 250 3
	BOURES	DE PRANCFORT DE	7 442 7132

	the state of the s
Métaliques . 5 77, . Métaliq 2 1/2 . 4 61 1, 2 Bangue	1 402, 41: Rmp1839f1250 804, \$ 1 1288 1243 Hollande. 21/2 492, \$ 1 1874, 188 Espaga d. int. 201, \$
	AM DU 30 JANVIER
Paris 2/m 56.7. A Naples 2/m 56.7. P Vienne 6/S Madrid 3/m 285 A Francisco 6/S.	. 311 A 2/m 11.95 99 A Resulti contri 3411

Madrid 3/m 235 A Lisbonne 3/m 415 A Gènes 2/m 45 A	S-Petereb 2/m. 1811 A	Rambi-envirt 3411
	D'ANVERS DU 30 s	
Amsterdam ct. 1 % av. P	Londres court. 25.45.421	Franciert dt 210#
Rotterdam ct	2/m	Escompte 4 % av.

2/m.	Eondres court. 25,45,421	2/m.) 2000 1 1 1 1
Rotterdam ct	2/m	Escompte 4 % av.
2/m	2/m. Hambourg: ct. 1852 / A	a lila massili i i i i i
Paris constitute : % av. P	.2/m	19 19 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
CHANGDS	DB VIERRE DU 25	JAMVIER.

Amsterdam Augsbourg		 Franciort	114 65	Londres Paris	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 	 			
. •		4. 61 6.			

COURS DE CLOTURE A 5 HEURES.

		-/-
Dito dito		> 58 1/2
Dito dito	e de la latera de la glacia.	76 5/16
ESPAGNE — Ardoins de [, 510.	ર જે ઉત્તર કેઈ પ્રવાસીન	D 10 1/2
Dita inter I Fra	unter nerstalfræs	40 20
Engrang zol oup my Miteinter, L. 510.	y elig je jeg geren Pr	
. machines water Emprisat Hope 1 79	B. & 1844 (Sec.) 5	> :100 5/8:
a: 42 migratoris: Obligat. Metallique	Mar 2017 1 12 3 3	37 11/ 4
Panon. ເພື່ອ ເປັນ ຄຸດ	6	34 1/B
thanking the letter of the country	tia matritica a literalia	111

LA HATE, Cheef, the dor Moor Spui, N. 7